

2011_B192

OBJET: Habitat et politique de la ville - Opérations façades - Attribution d'une subvention d'équipement à la commune concernée - Peynier

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

DGA Développement Economique, Innovation et Cohésion Sociale
Direction Habitat Et Politique De La Ville
Service Financement Du Logement

07_08_dirhpn_b190511

BUREAU DU 19 MAI 2011

Rapporteurs : Monsieur Jean-Claude Feraud
Madame Marie-Pierre Sicard-Desnuelle

**Objet : HABITAT - Opérations façades - Attribution d'une subvention
d'équipement à la commune concernée : Peynier
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Opérations façades : versement de la subvention d'équipement d'un montant
de 706,25 € à la commune de Peynier.

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa **délibération n°2002-A020 du 25 mars 2002**, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Aujourd'hui, 18 communes ont pris une délibération pour modifier le règlement de leur opération façades et intégrer la participation de la CPA.

Le montant total des aides attribuées par la CPA au titre de l'opération façades s'élève à :

- 9 032 € en 2003 (délibération n°2003-A223 du 24 octobre 2003),
- 33 587,56 € en 2004 (délibérations n°2004-A034, 2004-A126 et 2004-A266),
- 23 697,30 € en 2005 (délibérations n°2005-A090 et 2005-A225).
- 111 442,97 € en 2006 (délibérations n°2006-A027, n°2006-A104, n°2006-A182 et n°2006-A273)
- 45 252,56 € en 2007 (délibérations n°2007-A060, n°2007-A124, n°2007-A237, 2007-A348, 2007-A411, 2007-A428)
- 34 423,05 € en 2008 (délibération n°2008-B202, n°2008-B319, n°2008-B380)
- 55 259,46 € en 2009 (délibérations n°2009-B021, n°2009-B039, 2009-B191, 2009-B293, 2009-B379, 2009-B488, 2009-B485)
- 59 946,39 € en 2010 (délibérations n°2010-B095, 2010-B171, 2010-B256, 2010-B358, 2010-B452, 2010-B516, 2010-B583)
- 5 305,45 € en 2011 (délibération n°2011-B052)

Une nouvelle demande a été reçue :

- **Peynier** (délibération cadre du 10 octobre 2002) nous a fait parvenir une demande concernant trois dossiers.

Au vu des justificatifs fournis et suivant les bases de calcul fixées par la délibération n° 2002-A020 du 25 mars 2002, il ressort la répartition suivante :

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Taux de subvention (*)		Montant subvention en € (TTC)		Autre participation en € (TTC)
			total	CPA	Versée par la commune	A rembourser par la CPA	Région
Peynier	3	3	15€/m²	3,75€/m²	2 825 €	706,25 €	-
Total (TTC)						706,25 €	

(*)Le taux est fixé par les communes sur le centre ancien et peut varier selon le secteur.

Concernant les opérations "façades" de la ville de Peynier, le montant total du dossier pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **706,25 €**.

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;
VU la délibération n°2010-A091 : ressources – finances – fonds de concours incitatifs : délibération cadre du Conseil Communautaire du 6 juin 2010,
VU l'information faite à la commission de l'habitat du 18 mai 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 706,25 € à la commune de Peynier pour 3 dossiers d'opération « façades »,
- **AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-204141.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Opérations façades - Attribution d'une subvention d'équipement à la commune concernée - Peynier

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Marise JOISSAENS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **25 MAI 2011**